

**METROPOLE, COMMUNAUTE URBAINE :
QUEL AVENIR POUR
LE GRAND GRENOBLE ?**

Samedi 16 mai 2009

De la métropolisation à la métropole

- « **La métropolisation** : signifie à la fois la polarisation sur les plus grandes villes des activités économiques stratégiques en développement dans une économie mondiale et la transformation des modes d'urbanisation qui, d'un processus en continu à partir d'un pôle économique central, deviendrait valorisation sélective de certains segments de vastes régions urbaines multipolaires. »
- La métropolisation se traduit par un double phénomène d'attraction (concentration) et d'étalement (déconcentration) qui fait de l'espace métropolitain un espace de flux.

De la métropolisation à la métropole

- Pour être attractives, les villes nourrissent donc ce processus de métropolisation en proposant des réponses en termes de mutation urbaine, d'attractivité résidentielle, d'offre culturelle, sportive, d'équipements, de services...
- Phénomène touche aujourd'hui des aires qui jusqu'ici étaient demeurées rurales, à l'extérieur des phénomènes de métropolisation.
- Aujourd'hui les villes doivent concilier maintien des dynamiques métropolitaines (rayonnement et attractivité) et maîtrise des disparités et des phénomènes ségrégatifs.

Grenoble, métropole ou technopole ?

- Forte croissance de l'activité et des emplois, poids de l'université et de la recherche, des entreprises de pointe, des grands groupes...des réseaux de coopération internationale, de nombreux brevets et une image technopolitaine.

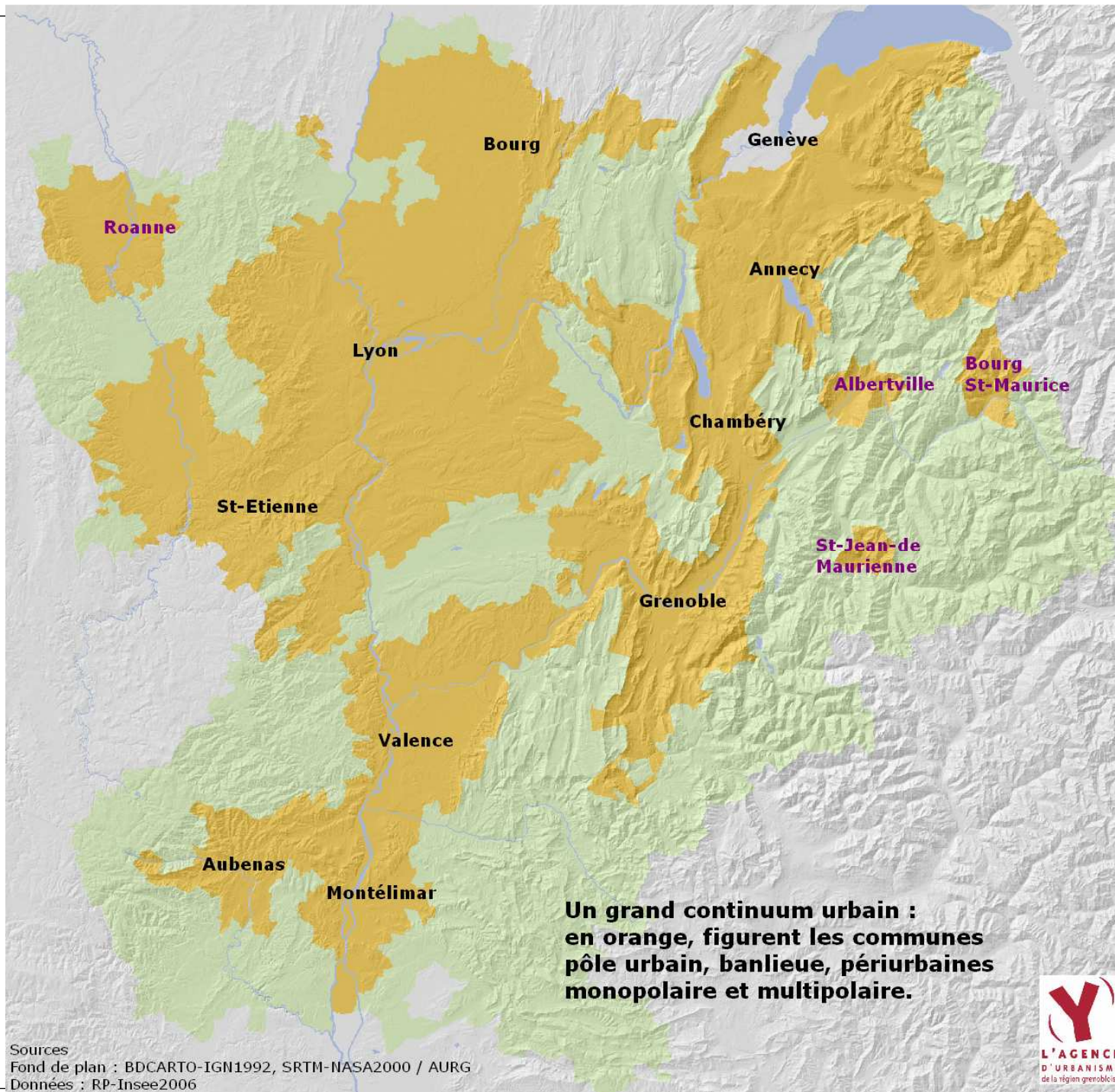
« Mais qui ne suffisent pas à faire de Grenoble une métropole, du fait de son confinement à la sphère technopolitaine »

Grenoble, métropole ou technopole ?

- Grenoble (au sens aire urbaine) présente un taux d'emplois d'EMS plus élevé que la moyenne des agglomérations françaises, soit environ 13 % de la population.
- Près de 60 000 étudiants, au 9^{ème} rang français.
- Mais elle garde un profil spécifique surdéveloppé dans la recherche et l'informatique : selon la Diact, Grenoble ne fait pas partie des métropoles, mais fait partie des « villes réputées grâce à la présence d'au moins une fonction de niveau européen ».
- Grenoble est moins bien dotée en EMS dans les domaines des transports, les secteurs bancaires et de l'assurance, l'information et les médias, les arts...

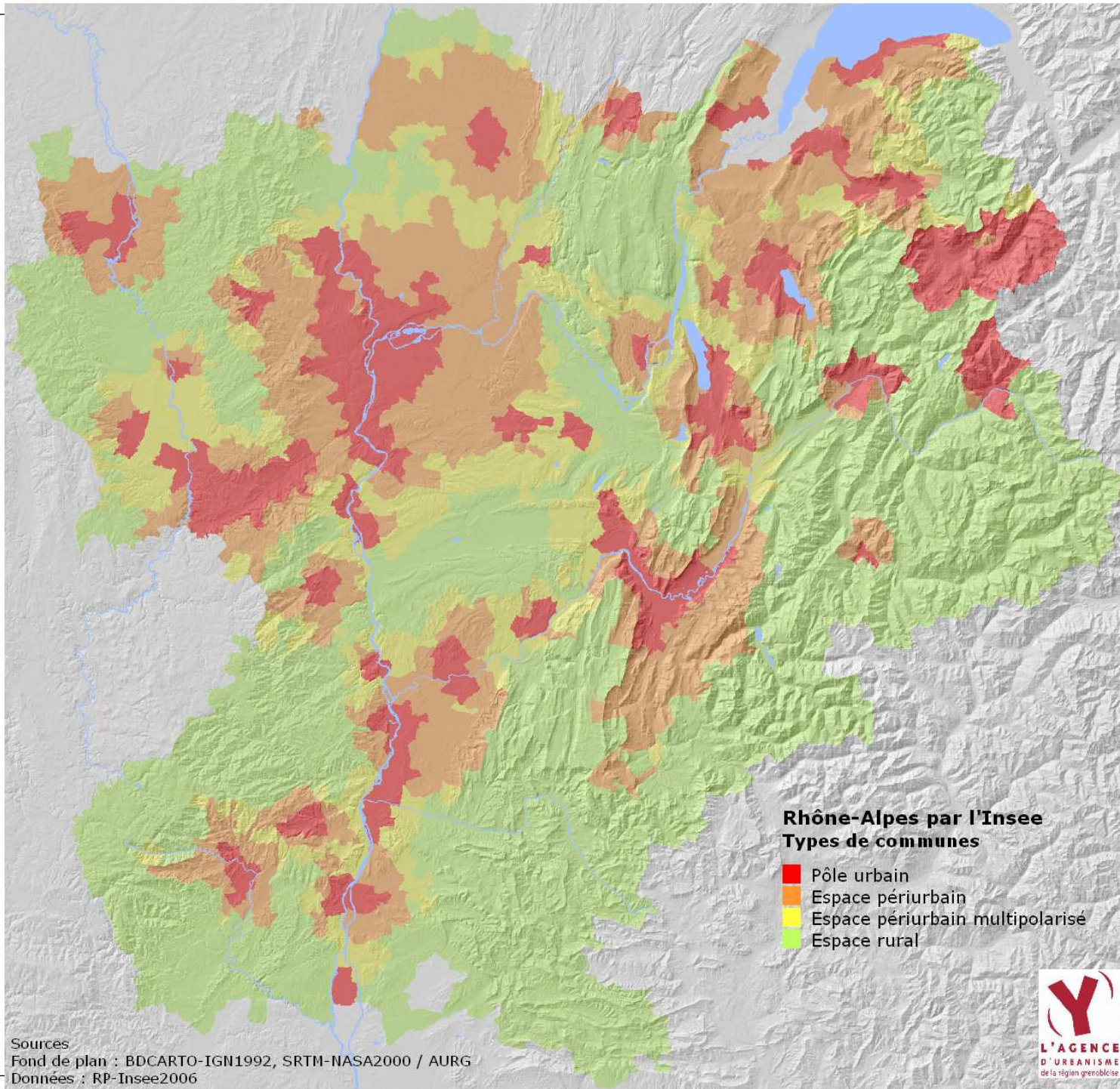
Grenoble subit les effets de la métropolisation

- Pression sur les marchés fonciers et immobiliers due à l'attractivité et à la population qualifiée.
- Etalement urbain et déconnexion croissante des lieux de travail et de résidence avec des déplacements motorisés quotidiens pus nombreux.
- = Risques de ségrégations socio spatiale et fragilisation environnementale
- La métropole est à la fois un lieu de « l'hyperchoix », de la concentration des possibles mais qui varie fortement selon les groupes sociaux.



Sources
Fond de plan : BDCARTO-IGN1992, SRTM-NASA2000 / AURG
Données : RP-Insee2006





Sources
Fond de plan : BDCARTO-IGN1992, SRTM-NASA2000 / AURG
Données : RP-Insee2006

Quelques que questions pour Grenoble

- La place d'espaces « multipolarisés » entre plusieurs villes : le Grésivaudan, le nord Isère, la Bièvre...
- La montagne : le territoire de Grenoble est la montagne. Qui justement se métropolise (le Sappey, Quaix en Chartreuse...).
- Le rôle de Grenoble dans l'espace du sillon alpin (de Valence à Genève)
- La concurrence entre Lyon et Grenoble : taille de métropole, intercommunalité plus intégrée, politique de qualité urbaine, des grands projets...
- Les grands projet (Giant, plan camus, Minatec, le Pres...) dans la course à la métropolisation internationale

Le débat sur les réformes territoriales en cours

- Des propositions issues du rapport de la commission Balladur, remis le 5 mars dernier ; de la mission du sénateur Bélot et du rapport Warsmann remis en octobre 2008.
- Deux ateliers thématiques en cours : l'un sur les métropoles, l'autre sur les compétences.
- Dépôt de projet de loi prévu à la rentrée pour être débattu au Parlement à 'automne.
- Parmi les Propositions :
 - Diminution du nombre de région de 22 à 15 ;
 - L'instauration d'une seule élection au scrutin de liste pour els conseillers généraux et régionaux à partir de 2014 (donc disparition des cantons) ;
 - Achèvement de la carte de l'intercommunalité avant le fin 2011 ;
 - Constitution de 11 métropoles en 2014 (se substituant aux communautés d'agglomérations et aux départements), avec possible fusions de communes.

Les métropoles

- Nouveau cadre juridique renforcé pour les zones urbaines les plus intégrées.
- Elles récupèreraient les compétences dévolues aux agglomérations (économique, transport, aménagement), aux départements social, collèges) et sans doute de nouvelles compétences (universités, hôpitaux...). Elles pourraient donc se voir déléguer des compétences du département et de la région, « en fonction d'accords locaux ».

Les métropoles, les points de vues

- Pour l'AMF et l'Acuf, il est « indispensable de favoriser l'émergence de quelques entités métropolitaines, à une échelle plus large, qui puisse soutenir la comparaison avec les autres métropoles européennes ».
- L'AMGVF ilite pour pur la constitution d'une « collectivité unique » résultant du regroupement des actuelles communes et intercommunalités urbaines de plus de 100 000 habitants.
- l'ADCF souhaite elle « tendre vers une unification institutionnelle des espaces métropolitains par fusion des assemblées départementales et communautaires ».
- L'Assemblée des départements de France s'oppose en grande partie aux propositions.